

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 FEVRIER 2026

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

17

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix pour

Voix contre

À l'unanimité

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Tableau des effectifs au 16 FEVRIER 2026

L'An deux mille vingt-six, le seize février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le dix février deux mille vingt-six

s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Georges MONNIER, MME Samira TAFAT, M. Patrick MEUNIER, Mme Virginie MESSMER, M. Jean-Jacques NICOT, MME Hatice BARRE, M. Nelson DE JESUS PEDRO (à partir de la délibération 1), MME Larissa GUILLEMET, M. David LUCEAU, MME Claude GRAPPE, MME Michèle DEBUISSE, M. Michel PROST, MME Nadyne BELVAUDE, M. Jean-Claude POCHAT, M. Pascal GEFFRAY, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Souad OGGAD, M. Christophe SIMEONI, M. Jean-Marc JOUSSEN, MME Aline SMAANI, MME Lydie GRIMAUD, MME Céline ALLOUCHE, M. Tristan DREUX, M. Fabrice MOULINET, M. Marc LARTIGAU, M. Gilles DJEYARAMANE, MME Karine EMONET-VILLAIN, MME Vanessa HUBERT, M. Éric ROGER, M. Clément PLOUZE-MONVILLE, M. Pierre-Alexandre DUCHESNE, M. Philippe SEITHER, M. Christophe MASSIAUX, M. Romain LOYER, MME Elsa SOUSSI.

Absents excusés : MME LEPERT**Pouvoirs :** MME LEPERT à MME GRIMAUD**Secrétaire :** M Georges MONNIER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La direction des ressources humaines a opéré une réactualisation du tableau des effectifs au regard des résultats des recrutements en cours et des postes restés vacants et non remplacés.

A la suite de ce travail, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs avec la création de 9 postes, et la suppression de 9 postes, qui ne sont plus pourvus, permettant de s'approcher au plus près des effectifs réellement pourvus.

Il est rappelé que l'avis des représentants du personnel est requis pour les suppressions de poste et qu'un avis favorable à la majorité des membres a été rendu lors du comité social territorial du 9 février 2026.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à l'ajustement des postes comme suit :

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 311-1 et suivants et L. 332-24 et suivants,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu l'avis favorable à la majorité des membres du comité social territorial en date 9 février 2026,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer et de supprimer les postes nécessaires au fonctionnement de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs au regard des recrutements en cours et des postes supprimés,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade/Emploi	Catégorie	Créations au 17/02/2026	Tps complet / incomplet	Suppressions au 17/02/2026	Total Postes budgétés
Filière administrative					
Rédacteur	B		100%	1	29
Rédacteur principal de 1° cl.	B		100%	2	4
Adjoint administratif territorial principal de 2° cl.	C	2	100%		28
Totalisation		2		3	
Filière animation					
Adjoint territorial d'animation principal de 1° cl.	C	1	100%		3
Totalisation		1			
Filière médico-sociale					
Infirmier en soins généraux	A	1	100%		2
Puéricultrice	A		100%	1	0
Totalisation		1		1	
Filière culturelle					
Assistant de conservation	B	1	100%		6
Totalisation		1			
Filière sociale					
Agent spécialisé principal de 2° cl. des écoles	C		100%	1	23
Educateur territorial de jeunes enfants	A	2	100%		7
Totalisation		2		1	
Filière sport					
Educateur territorial des A.P.S	B	1	100%		8
Totalisation		1			
Filière technique					
Agent de maîtrise principal	C		100%	2	28
Adjoint technique territorial	C	1	100%		80
Adjoint technique territorial principal de 2° cl.	C		100%	1	47
Technicien	B		100%	1	4
Totalisation		1		4	
Totalisation générale		9		9	

Article 2 :

D'adapter le tableau des effectifs au regard de ces créations et de ces suppressions.

Article 3 :

De prévoir la dépense au chapitre 012, nature et code fonctionnel correspondants.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles – <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral, et de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai ; un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Article 5 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

		EFFECTIFS AU 16/12/2025			MODIFICATION		17/02/2026		
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	CREATION	SUPPRESSION	POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Adjoint administratif territorial	C	26	25	1			26	26	0
Adjoint administratif territorial principal de 2° cl.	C	26	26	0	2		28	28	0
Adjoint administratif territorial principal de 1° cl.	C	55	55	0			55	55	0
Attaché	A	31	30	1			31	30	1
Attaché principal	A	6	4	2			6	4	2
Attaché hors classe	A	2	0	2			2	0	2
Rédacteur	B	30	28	2		1	29	27	2
Rédacteur principal de 2° classe	B	6	6	0			6	6	0
Rédacteur principal de 1° classe	B	6	4	2		2	4	4	0
Total filière administrative		188	178	10	2	3	187	180	7
FILIERE ANIMATION									
Adjoint territorial d'animation	C	99	97	2			99	98	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2° cl.	C	9	9	0			9	9	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1° cl.	C	2	3	0	1		3	3	0
Animateur	B	14	13	1			14	13	1
Animateur principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Animateur principal de 1° cl.	B	0	0	0			0	0	0
Total filière animation		125	123	3	1	0	126	124	2
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° cl.	B	0	0	0			0	0	0
Total enseignement artistique		0	0	0	0	0	0	0	0
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1	0			1	1	0
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 heb	A	4	3	1			4	3	1
Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1	0			1	1	0
Total emplois fonctionnels		6	5	1	0	0	6	5	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Psychologue de classe normale	A	0,5	0,5	0			0,5	0,5	0
Psychomotricien	B	0	0	0			0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	22	21	1			22	22	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	16	15	1			16	15	1
Infirmier en soins généraux	A	1	1	0	1		2	2	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2	0			2	2	0
Puéricultrice	A	1	1	0		1	0	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1	0			1	1	0
Cadre de santé	A	0	0	0			0	0	0
Total filière médico-social		43,5	41,5	2	1	1	43,5	42,5	1
FILIERE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1	1	0			1	1	0
Bibliothécaire territorial	A	1	1	0			1	1	0
Bibliothécaire principal	A	1	1	0			1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	6	6	0			6	6	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° cl.	C	1	1	0			1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1° cl.	C	6	5	1			6	5	1
Assistant de conservation	B	5	5	0	1		6	6	0
Assistant de conservation principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Assistant de conservation principal de 1° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Total filière culturelle		25	24	1	1	0	26	25	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Brigadier-chef principal	C	33	33	0			33	30	3
Gardien-brigadier	C	17	15	2			17	14	3
Chef de service de police municipale principal de 1° cl.	B	2	2	0			2	2	0
Total filière Police municipale		52	50	2	0	0	52	46	6
FILIERE SOCIALE									
Assistant socio-éducatif	C	1	1	0			1	1	0
Agent social	C	0	0	0			0	0	0
Agent social principal de 2° cl.	C	1	1	0			1	1	0
Agent spécialisé principal de 2° cl. des écoles	C	24	20	4		1	23	21	2
Agent spécialisé principal de 1° cl. des écoles	C	9	8	1			9	8	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3	3	0			3	3	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	5	5	0	2		7	7	0
Total filière sociale		43	38	5	2	1	44	41	3
FILIERE SPORT									
Opérateur A.P.S. principal	C	1	1	0			1	1	0
Educateur territorial des A.P.S	B	7	7	0	1		8	8	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Total filière sport		12	12	0	1	0	13	13	0
FILIERE TECHNIQUE									
Adjoint technique territorial	C	79	78	1	1		80	80	0
Adjoint technique territorial principal de 2° cl.	C	47	47	0		1	46	46	0
Adjoint technique territorial principal de 1° cl.	C	26	25	1			26	26	0
Agent de maîtrise	C	12	12	0			12	12	0
Agent de maîtrise principal	C	30	30	0		2	28	28	0
Ingénieur	A	4	4	0			4	4	0
Ingénieur principal	A	3	3	0			3	2	1
Ingénieur en chef	A	1	1	0			1	1	0
Ingénieur hors classe	A	1	0	1			1	0	1
Technicien	B	5	5	0		1	4	4	0
Technicien principal de 2° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Technicien principal de 1° cl.	B	4	4	0			4	4	0
Total filière technique		215	212	3	1	4	212	210	2
TOTALISATION		709,5	683,5	27	9	9	709,5	686,5	23

Document publié sur le [site de la ville](#) le 19/02/2026